

**RÈGLEMENT N° 332-02-2021 VISANT À
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°
123-12-2006 DANS LE BUT DE MODIFIER
LA GRILLE DES USAGES ET DES
CONSTRUCTIONS AUTORISÉS ET
INTERDITS PAR ZONE**

- CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Racine;
- CONSIDÉRANT QU'UN** règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été préalablement déposé lors de la séance du conseil le 18 février;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Racine désire adapter la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone applicables sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE** le règlement N° 332-02-2021 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.4, de la section 1, du chapitre 7, du Règlement N° 123-12-2006 est modifié par l'ajout du « X » permettant l'usage Industriel type I dans la zone CR-7.

Grille des usages et des constructions autorisés par zone												
GROUPE D'USAGES	Sous-groupe ref. classe d'usages	ZONES										
		CR-1	CR-2	CR-3	CR-4	CR-5	CR-6	CR-7	CR-8	CR-9	CR-10	
COMMUNAUTAIRE	6,4 A	Institutionnel										
	A.1	Établissement d'enseignement										
	A.2	Établissement lié à la santé et aux services sociaux										
	A.3	Établissement lié à la sécurité publique										
	A.4	Établissement lié à l'administration publique						X	X		X	
	A.5	Parc, espace vert et terrain de jeux			X							
	B	Activité éducative ou culturelle										
	B.1	Établissement lié à l'éducation										
	B.2	Établissement lié aux activités culturelles			X							
	C	Activité religieuse ou communautaire										
INDUSTRIEL	6,5 D	Équipement ou infrastructure d'utilité publique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	A	Industriel I			X				X			
	B	Industriel II										
	C	Industriel III										
	D	Centre de recherche ou laboratoire										
	E	Abattoir										
	F	Industrie de première transformation agro-alimentaire			X				X			
	G	Industrie de première transformation de produits forestiers										
	H	Extraction										
	I	Atelier de fabrication et de réparation		X								
AGRICOLE ET FORESTIER	6,6 A	Exploitation agricole										
	A.1	Agriculture de type I										
	A.2	Agriculture de type II										
	A.3	Agriculture de type III										
	A.4	Chenils										
	B	Exploitation forestière										
	B.1	Érabièrerie										
	B.2	Sylviculture										
	C	Matières résiduelles										
	C.1	Lieu d'enfouissement sanitaire										
	C.2	Dépôt de matériaux secs										
	C.3	Site de compostage										
	C.4	Entreposage et traitement de boues stabilisées										
	C.5	Centre de recyclage										
	USAGES SECONDAIRES											
	Établissement de services personnels (art. 6.8)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Établissement de services professionnels (art. 6.9)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Établissement de services d'affaires (art. 6.10)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Établissement de services artisanaux (art. 6.11)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Atelier de fabrication et de réparation (art. 6.12)											
Commerce de produits d'alimentation artisanaux (art.6.13)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS												
Piste cyclable		X	X	X	X	X	X	X	X		X	
Compagnie d'excavation									X			
Meunerie						X						
Maison d'accueil		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Sentier pédestre		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Kiosque				X								
USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS												
Tour de Télécommunication		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

X: Usages permis
*: Usages conditionnels

- Usages spécifiquement prohibés

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ORIGINAL SIGNÉ

CHRISTIAN MASSÉ
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

LYNE GAUDREAU
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : le 18 février 2021
Adoption du premier projet : le 18 février 2021
Adoption du deuxième projet : le 8 mars 2021
Adoption du règlement : le 6 avril 2021

En vigueur : En attente du certificat d'entrée en vigueur de la MRC